



Compte rendu réunion secteur 13 mars 2019 - VILLARS

Présents : Jean-Baptiste BUTET, Daniel SOBIERAJ, Florian MOREAU, Pascal GIBOT, Christophe VICARD

Excusés : Bernard PADOVANI, Daniel NUNZI

1. Mise à jour du calendrier :

Faute de formateurs, la formation JAJ du 23/03 a été annulée

JAJ continue (module 2) : 6/04 à Bron, ligue, 9h-12h – avec Christophe Vicard. Il faut trouver une autre personne.

JAJ initiale (module 1) : 7/04 à Bron, ligue, 9h-12h - JB, Florian Moreau

JA T3 continu : 30/03 à Villars, 9h-12h - JB BUTET, Daniel SOBIERAJ, Pascal GIBOT

→ A inscrire sur la 1^{re} page de ihand → Bernard

Les documents de formation seront mutualisés et partagés sur le compte du secteur quand on l'aura pris en main.

2. JAJ

Intercomités les 30/31 mars : tout à l'extérieur

→ binômes : Florian se met en relation avec Arnaud Richin.

InterSecteurs : 5 équipes en Masc et 4 en Fém : 28/04

1 binôme par comité : Proposition à faire à ceux de l'initiale. (2003-2004)

3. Désignations JAJ

Anticiper de faire un mail aux clubs pour les suiveurs (présence ou non). (la CTA n'a pas pu désigner...) ? Quel délai est raisonnable pour le mail (voir avec Bernard)

Des consignes avaient été données – les clubs devaient être avertis au plus tard le jeudi précédent le match

Une précision est demandée à la CTA : si un JAJ ne se présente pas mais n'avait pas prévenu. Quel doit être le protocole du superviseur de JAJ ? Si un arbitre se présente, comment cela se passe-t-il ?

En l'absence de protocole, le règlement fédéral s'applique

Thierry : Un mémo d'organisation globale des superviseurs de JAJ est demandé précisant les conduites à tenir dans les cas d'absences de JAJ et aussi concernant l'écriture des frais sur la FDME.

En collaboration avec le pôle JAJ, mise à jour du doc accompagnateur JAJ pour la saison prochaine

4. Suivis des JA

Une liste de JA T3 à suivre a été envoyée le 11 Novembre qui faisait suite à un mail du 28/10. Aucune nouvelle depuis. Que faisons-nous ? Pouvons-nous suivre qui nous voulons ?

Suivis des JA T3 en formation initiale : nous désignerons sur la fin de saison des suiveurs.

5. Questions à la CTA

Que fait-on précisément des JAJ majeurs territoriaux ? Ceux qui veulent s'inscrire à 18 ans aux formations JA T3 ?

Une réponse avait été faite, il me semble en début de saison, suite à la demande d'autres secteurs. Il faut gérer au cas particulier et la demande doit correspondre aux attentes et au développement du JAJ et non aux attentes de son club au regard de la CMCD. Cette solution est exceptionnelle et en attente du développement complet du plan arbitrage Nancy 2016. Les cas relevant d'une réponse à la CMCD sont étudiés par le président de la CTA, les responsables des pôles JA et JAJ et du secteur concerné.

Le 15/01 : accord avait été donné pour les accès sur les suivis JAJ où en est-on ?
Complètement passé à travers. Me transmettre la liste des bénévoles concernés.

Désignations JA : Il nous semble plus logique de donner au secteur Centre Est la totalité des poules du Rhône afin d'avoir une vision plus globale

Nous devons tirer un bilan du fonctionnement de cette saison. Il est vrai que le découpage actuel pose une difficulté sur les désignations sur le comité du Rhône métropole de Lyon.

Une demande de réunion trimestrielle entre désignateurs des différents secteurs est demandée.
Pourquoi pas... à envisager déjà courant mai-juin 2019.

Certains binômes T2 se plaignent de ne plus être désignés en régional. Malgré plusieurs relances, aucune réponse claire n'a été faite.

Les relances n'ont pas dû être effectuées auprès de la bonne personne (sauf à ce que les arbitres concernés aient changé de numéro, rien dans mes historiques d'appel). Suite à l'interpellation du président de la Ligue, je ferai une réponse personnelle aux arbitres concernés.

Où en est-on du cas de Stéphanie BONNET ? JA T3 qui s'est déplacée alors que le match a été annulé mais dont le club n'avait pas prévenu la CTA ?

Les consignes ont été données. Si le remboursement n'est toujours pas effectif, se rapprocher du secrétariat CTA.

La réunion s'est terminée par un moment convivial où chacun avait amené de quoi manger : la CTA n'aura pas à rembourser.

Un budget est prévu pour un nombre de réunions par saison. Si vous rencontrez des problèmes de remboursement, il faut réagir auprès du secrétariat arbitrage et ne pas laisser traîner. Merci de tenir compte de la dimension de la CTA. Toute dépense engagée par un bénévole ou salarié est remboursée si elle correspond à une opération budgétée.